

volé, v. g. s'il l'avait acheté de bonne foi. 3° Il peut se rencontrer deux articles exactement semblables, v. g. deux pièces de monnaie, deux objets d'art, etc.

Comme on le voit ces faits de possession de l'objet subséquents à l'offense, tout en offrant en général des exemples de faits criminatifs doivent être reçus avec prudence, car le prévenu peut quelquefois se trouver dans l'impossibilité de se justifier soit par la fraude du coupable ou la connivence de ses complices, soit par ignorance, soit pour diverses causes particulières. On trouve dans les causes célèbres de Guyot de Pittaval le compte rendu d'un procès qui a rapport à cette matière. Une servante fut jugée et condamnée parcequ'on avait trouvé dans sa cassette des pièces de monnaie qui avaient été volées. Mais ces pièces de monnaie avaient disparues une par une. Après la condamnation de la servante les vols continuent comme auparavant. On découvrit alors que le voleur n'était autre qu'une pie. On sait que cet oiseau a l'instinct de voler et de cacher soigneusement ce qu'il vole. Cette pie volait les pièces de monnaie et les cachait dans la cassette de la servante par une ouverture que personne n'avait remarquée.

De même on attache une grande importance au fait que sur ou auprès de la victime on a trouvé des objets, des armes qui ont avant l'offense appartenu au prévenu. Sans doute lorsque l'identité de l'objet est bien établie ce fait est en général d'une nature *incriminative*, mais il ne faut pas oublier qu'il pourrait aussi conduire à des erreurs judiciaires graves s'il servait seul de motif de culpabilité sans autre circonstances corroboratives. Ainsi un meurtre est commis et on a trouvé dans le corps de la victime un poignard qui porte le nom du prévenu et auprès du cadavre un mouchoir semblable à celui qu'on aurait vu auparavant entre les mains du prévenu. Ce sont deux faits importants, mais le coupable a pu voler ce poignard et l'avoir laissé à dessein dans le corps de la victime pour mieux détourner les soupçons. Quant au mouchoir, il peut se faire que ce soit un semblable, mais que ce ne soit pas le même, il faudrait l'identifier par quelque marque par-